

Communiqué - Brexit sans accord : Brittany Ferries confirme la signature d'un nouveau contrat avec le Département des Transports britannique

11 octobre 2019 - 17h30



Par la signature de ce contrat, Brittany Ferries s'engage à garantir au Département des Transports britannique (DFT) un volume de fret suffisant en cas de Brexit sans accord, et ce quelles que soient les circonstances, afin d'assurer le transport de produits essentiels tels que les médicaments et les produits de première nécessité.

Ce contrat concerne des rotations déjà existantes sur 3 des routes maritimes opérées par Brittany Ferries :

- Caen / Portsmouth (aucun changement d'horaires)
- Le Havre / Portsmouth (aucun changement d'horaires)
- Cherbourg / Poole (changements d'horaires à confirmer)

Garantir la libre circulation des marchandises

" Nous nous félicitons d'avoir été sélectionnés pour garantir une capacité fret sur 3 de nos lignes. Notre flotte et nos routes maritimes sont suffisamment flexibles pour nous permettre de répondre favorablement aux sollicitations du gouvernement britannique dans le but de garantir le transport de produits essentiels tels que les médicaments "; Christophe Mathieu – Président du Directoire de Brittany Ferries.

" Au cours des dernières semaines, nous avons travaillé sur une série de marches à blanc en situation post-Brexit afin de tester l'application des outils et des procédures. L'objectif est de fluidifier le contrôle des marchandises pour éviter l'engorgement liés aux contrôles douaniers à compter du 1er novembre prochain.

Ces tests grandeur nature dans les ports français et britanniques ont rassemblé plusieurs partenaires parmi lesquels la Douane française et les services phytosanitaires. Nous nous sommes préparés au scénario d'une sortie de l'UE sans accord et pouvons assurer à nos clients ainsi qu'au DFT, que des mesures exhaustives ont été prises afin de garantir la libre circulation des marchandises".

A propos de Brittany Ferries

En 1967, un agriculteur du Finistère, Alexis Gourvennec, parvient à fédérer le Comité d'Etudes et de Liaison des Intérêts Bretons (CELIB) et la Société d'Economie Mixte du Nord-Finistère (SEMENF) autour d'un projet aussi novateur qu'ambitieux : contribuer au désenclavement de la Bretagne par son ouverture maritime aux partenaires traditionnels que constituent pour elle l'Irlande et la Grande-Bretagne.

En 1972 naît la compagnie B.A.I. (Bretagne-Angleterre-Irlande), dont la première liaison transmanche est inaugurée, en janvier 1973, quand le navire Kerisnel quitte le port de Roscoff pour celui de Plymouth avec, à son bord, des camions transportant différentes productions légumières bretonnes. L'histoire de Brittany Ferries commence donc le 2 janvier 1973, juste 24 heures après l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Une première réussite pour la toute jeune compagnie. Elle s'ouvre rapidement au transport passager, puis devient également opérateur de croisières.

Brittany Ferries s'imposera rapidement comme leader national du transport maritime français : un leader atypique, sous actionnariat privé, toujours détenu par une coopérative agricole bretonne et battant pavillon français.

Brittany Ferries en quelques chiffres aujourd'hui

1er employeur de marins français - Entre 2 400 et 3 100 collaborateurs selon la saisonnalité (dont 2 000 marins) - Chiffre d'affaires : 444.2 millions d'euros/an - 2,63 millions de passagers - 901 000 voitures - 205 400 camions - 6 000 emplois indirects - 14,5 millions de nuitées générées en Europe dont 9,2 millions en France - 12 navires - 12 routes maritimes desservies entre la France, le Royaume Uni, l'Irlande et l'Espagne - 11 ports : Roscoff, Saint-Malo, Cherbourg, Caen-Ouistreham, Le Havre, Plymouth, Poole, Portsmouth, Cork, Santander, Bilbao.